



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES DU JURA SAISON 2025-2026

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement pour la saison est fixé à :

- ✓ 60 euros pour la D1
- ✓ 60 euros pour la D2
- ✓ 60 euros pour la D3
- ✓ *Inscription d'une équipe (D1, D2 ou D3) en phase 2 : 30 €.*

ARTICLE 2 : RENCONTRE : DATE, HEURE ET OUVERTURE DE LA SALLE

- 1) La salle dans laquelle se déroule la rencontre doit être ouverte avec l'accès aux tables 1/2 heure au moins avant l'heure prévue pour le début de la compétition. Les balles sont fournies et choisies par l'équipe recevant,
- 2) La proposition de rencontre doit être faite 10 jours à l'avance, par l'équipe receveuse. Elle perd cette prérogative si le samedi précédant les dates de rencontre (20h00), elle n'a pas fait sa demande. C'est alors l'équipe en déplacement qui propose date et horaire. *En cas de non accord entre les deux capitaines, la rencontre se déroulera le dimanche à 14h00, si l'impossibilité perdure (équipes de N° inférieur qui jouent à cet horaire) alors dimanche matin 9h00 si perdure encore dimanche soir 18h, il est également possible de jouer à l'extérieur chez le visiteur (prévenir la CS).*
- 3) Possibilité d'avancer la rencontre, les deux capitaines d'équipes doivent utiliser le module SPID prévu à cet effet en informant par mail le capitaine adverse et la Commission Sportive du Jura au moins 10 jours avant la date officielle de rencontre. Dans le cas où une rencontre serait avancée, que ce soit pour l'horaire ou pour la date, sans avoir reçu l'accord préalable de la Commission Sportive (CS) du Jura, les deux équipes ayant disputé cette rencontre seront déclarées battues par pénalité. Un report peut être accordé à titre exceptionnel (un seul par phase).

ARTICLE 3 : DEROULEMENT SPORTIF

Formule de la compétition : équipes de 4 joueurs en 14 parties pour tous les échelons départementaux

- 1) Nombre d'équipes par poule : poules de huit équipes *ou de six en fonction du nombre d'équipes inscrites.*
 - ✓ D1 → 1 poule de 8
 - ✓ D2 → 2 poules de 8,
 - ✓ D3 → 2 poules de 8.
- 2) Classement des joueurs : pas de classement minimum dans les échelons D1, D2 et D3,
- 3) Participation des féminines : les féminines sont autorisées à participer au championnat Masculin par équipes à tous les échelons départementaux du Jura, quelque soit leur nombre (une équipe peut comprendre quatre féminines)
- 4) Conseils aux joueurs : 3.5.1.3 - Les joueurs peuvent recevoir des conseils à tout moment sauf pendant les échanges, à condition que cela n'affecte pas la continuité du jeu (règles du jeu page 16 article 3.4.4.1) ; si une personne autorisée donne des conseils illégalement, l'arbitre doit brandir un carton jaune pour l'avertir qu'une autre faute de même nature entraînera son éviction de l'aire de jeu (règles du jeu page 16 article 3-5-1-3)
- 5) Signature de la feuille de rencontre : la feuille de rencontre doit être signée, recto et verso, par les capitaines dans GIRPE *et le Juge arbitre de la rencontre (ou celui qui fait office, par défaut le capitaine de l'équipe visiteuse).*
- 6) Arrêt de la rencontre : toutes les parties possibles sont jouées.
- 7) Équipe incomplète : les équipes doivent être complètes en D1. Droit à un absent en D2, et D3.
- 8) Établissement des poules : Les poules seront établies en tenant compte des résultats sportifs et des mises en opposition s'il y a des équipes d'un même club dans les échelons supérieurs, ceci, dans la mesure des capacités d'accueil de la salle utilisée par celui-ci et dans la mesure des possibilités de la CS Jura, les

clubs doivent assumer le nombre d'équipes inscrites en fonction de leur salle, il n'est pas interdit de changer de salle ou de jouer chez le visiteur si impossibilité d'accueil à domicile.

- 9) **Déroulement des deux phases** : à l'issue des sept journées de chaque phase, le classement est établi en appliquant **l'article I-202-2 du Titre I chapitre 2 (page 34) et II-109 du Titre II, chapitre II, des règlements sportifs 2025 (page 42) deuxième partie sans rencontre de qualification (sauf en cas de poules de six, les deux dernières journées seront réservées aux rencontres 1^{er} Poule 1 contre 2^{ème} poule 2 etc.)**. Les derniers de poules descendent obligatoirement, s'il reste une place vacante, le meilleur septième de l'échelon sera maintenu. Pour les autres cas, toute latitude sera laissée à la CSD pour faire une proposition.
- 10) **En D1**, le premier monte en R4, en cas de désistement la place vacante est attribuée par la commission sportive départementale au deuxième, en cas de nouveau désistement, la place est proposée au 3^{ème} de poule, après le maintien sera privilégié, les premiers de poules en **D2 et D3** montent obligatoirement, s'il y a un désistement la place sera proposée au deuxième, au-delà, la CS Jura tranchera.
- 11) **Règles de qualification des joueurs (brûlage)** : Voir **l'article II-112 du chapitre I, titre II, des règlements sportifs 2025 (page 43-44)**. **Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.**

Infos :

- Les équipes doivent avoir des tenues réglementaires (même couleur de maillots pour une équipe).
- **Brûlage** : Après deux rencontres dans une équipe, il n'est plus possible de jouer dans une équipe au numéro plus grand. Remise à zéro à la fin de chaque phase.
- En cas de tour exempt faire une feuille de rencontre dans GIRPE avec les joueurs prévus pour cette équipe, en cas de forfait de l'équipe adverse, si vous êtes recevant, faire une feuille GIRPE en cochant la case forfait dans le cartouche de l'équipe visiteuse dans le cas où vous êtes visiteurs, envoyer votre composition d'équipe par courriel au responsable de la CS.
- Les licences :
 - * La licence compétition ou dirigeant (si loisir, transformée automatiquement en compétition) est obligatoire pour jouer.
 - * Le capitaine doit être licencié compétition ou dirigeant et s'il ne joue pas, noter son numéro de licence sur la feuille de rencontre,
 - * si la licence comporte : "ni entraînement ni compétition", le joueur concerné doit présenter un certificat médical en cours de validité et ce fait, doit être porté au verso de la feuille de rencontre dans le rapport de JA, afin d'éviter la mise en litige dans SPID.

ARTICLE 4 : REPORT DE RENCONTRE ET FORFAITS

- 1) Un report doit être exceptionnel. Dans ce cas : les deux équipes doivent se mettre d'accord et avertir le président de la CS tous les deux en indiquant la date probable en respectant la feuille de route établie en début de saison. Un seul report par phase est autorisé (utiliser le module SPID prévu à cet effet).
- 2) Deux forfaits, consécutifs ou non, , (le forfait au cours de la dernière journée d'une phase fait l'objet de l'article II-118-4 des règlements sportifs 2025 page 49) entraînent le forfait général de l'équipe et celui des autres équipes à numéro plus grand. Par exemple : si l'équipe de D2 (équipe n°3 du club) fait forfait, cela entraîne le forfait des autres équipes inscrites : D2 (équipe n°4) et D3 (équipes n°5,6...) du même club.
- 3) Lorsqu'il y a forfait, si l'équipe qui en bénéficie est recevante, elle doit remplir une feuille GIRPE (ou renseigner SPID) avec les noms des joueurs initialement prévus pour cette rencontre, si elle est visiteuse elle donne les noms des joueurs au capitaine recevant qui fera une feuille de rencontre GIRPE et la remontera dans SPID (ou remplira directement SPID) en mettant en copie la CS.

ARTICLE 5 : TRANSMISSION DES RESULTATS

- 1) Chaque équipe recevante, doit enregistrer le **résultat** et **les scores** de la rencontre dans "Mon espace Club" sur SPID avant le dimanche soir 20h00. **Il est vivement conseillé d'utiliser le logiciel GIRPE V2 pour gérer les rencontres par équipes (obligatoire en régional et en national).**
- 2) Pour tous renseignements auprès de la CS Jura : Henri-Louis GACHOD, 2, chemin du bas de l'étang, 39120 ASNANS-BEAUVOISIN, hl.gachod@laposte.net ou tel : 03.84.81.77.86 ou 06.82.21.05.82

La rencontre est gérée par le logiciel GIRPE V2 et remontée dans SPID via celui-ci, en cas de problèmes ou autres, envoyer la feuille de rencontre à la CS. *Vous trouverez les "pass équipes" dans "Mon espace club" onglet "Sportif" et là, cliquer sur "Pass-équipes" à utiliser pour remonter les résultats avec GIRPE V2.*

- 3) Nota : Seules les réserves et les réclamations dûment portées sur les feuilles de rencontres (*par le JA de la rencontre*) sous la dictée du capitaine de l'équipe plaignante, seront prises en considération par la Commission Sportive Départementale (CSD) et non celle d'un joueur.

ARTICLE 6 : SANCTIONS ET LITIGES

- 1) Les pénalités financières font l'objet de l'annexe 1 de ce présent document.
- 2) En cas de litige, la Commission Sportive Départementale sera saisie.

ANNEXE I

PENALITES FINANCIERES

MOTIF

Equipe contre exempt non entrée dans SPID ou non envoyée à la CS Jura : 10,00 €
Equipe bénéficiant d'un forfait non entré dans SPID ou non envoyée à la CS Jura : 10,00 €
Feuille de rencontre non entrée sur SPID : 10,00 €

Manque Nom du capitaine : 1,00 €
Manque Signatures du capitaine : 1,00 €
Manque Nom du Juge Arbitre : 1,00 €
Manque signatures du Juge Arbitre : 1,00 €
Manque date de rencontre : 1,00 €
Manque heure de la rencontre : 1,00 €
Manque les scores : 1,00 €
Mauvais N° de journée et (ou) de phase : 1,00 €
Autres anomalies : 1,00 €

Equipe en D1 doit être complète ; en D2 et D3 elle peut avoir un absent (non amendable)

1^{ère} fois EQUIPE INCOMPLETE)

Equipe perd par pénalité pour la journée elle marque 0 point, amende 10,00 €

2^{ème} fois EQUIPE INCOMPLETE

Equipe perd par pénalité pour la journée elle marque 0 point, *amende* 30,00 €

1^{er} FORFAIT

Equipe disqualifiée pour la journée elle marque 0 point, amende 15,00 €

2^{ème} FORFAIT

Forfait général entraînant celui des équipes de numéro plus grand ex. D1 forfait entraine la ou les D2 et D3.

..... 60,00 €

JOUEUR NON LICENCIE ou NON QUALIFIE : 15,00 €